

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget –

I Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2020a été voté le 11 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2020 représentent **658 362,00 euros** auxquelles il convient d'ajouter **404 215,00 euros** de report d'excédant soit un montant total de **1062 577,00 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de

services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **1062 577,00 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune:

Les impôts locaux (chapitre 73):

Montant réalisé en 2019 : **275 449,79 €**, légèrement supérieur au montant budgété **254 240 €**.

Montant espéré pour 2020 : **258 076,00€**.

Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) :

Ces dernières années, les aides de l'Etat sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la Dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versé par l'État aux Communes, sur les trois dernières années **2017: 317 755,37 €; 2018: 246 059,46 €; 2019 : 273 373,00 €**.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70): Ces recettes correspondent aux facturations par exemple aux concessions dans le cimetière...

Montant réalisé en 2019 : **13 138,05 €**

Montant espéré en 2020 : **16 600,00 €**

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2020

Section de fonctionnement

Dépenses	euros	Recettes	euros
011 Charges générales	162 000,00	013 Atténuation de charges	20000,00
012 Charges du personnel	169 300,00	70 produits et services	16600,00
014 Atténuation de produits	81 440,00	73 impôts et taxes	258076,00
65 autres charges	108 929,00	74 dotations et participations	227694,00
66 charges financières	3 352,00	75 autres produits	126000,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	77 produits exceptionnels	6392,00
Sous total (a)	526 021,00	042 neutralisations amortissement subvention équipement	3600,00
		Sous total (a)	658362,00
042 Dotation amortissement	4 392,00		
023 Virement section investissement	532 164,00	002 Excédent reporté 2019 (b)	404215,00
043 prélèvements au profit de la section investissement (b)	536 556,00		
Total (a+b)	1 062 577,00	Total (a+b)	1062577,00

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	11,12	11,12
Taxe foncière sur les propriétés bâtie	10,28	10,28
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	20,21	20,21
Cotisation foncière des entreprises	9,83	9,83

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 202 022,00€

4) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations de l'état s'élève à 227 694,00€

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par Exemple : des subventions relatives à la rénovation de la mairie, des halles,...).

2) Récapitulatif de la section d'investissement

Dépenses	euros	Recettes	euros
16 Remboursement d'emprunts	28 586,00	13 Subventions d'investissement	153 628,00
		16 Emprunts	2 000,00
Opérations		10 FCTVA excédent de fonctionnement	247 512,00
204Subventions d'équipement versées	38 118,00	165 dépôts et cautions	1 200,00
21 Agencement aménagement	295 657,00	Sous total(a)	404 440,00
23 constructions en cours, installations technique	377 423,00	021virement de la section investissement	532 164,00
Sous total (a)	739 784,00	040frais doc urbanisme amort subvention département	4 392,00
040reprise autofinancement antérieur	3 600,00		536 556,00
041opérations patrimoniales	2 226,00	041opérations patrimoniales	2 226,00
Sous total (b)	5 826,00	Sous total (b)	538 782,00

Restes à réaliser(c)	160 000,00		
001 solde négatif reporté (d)	37 512,00		
Total (a+b+c+d)	943 122,00	Total (a+b)	943 122,00

3) Les principaux projets de l'année

Le budget primitif 2020 prévoit les principaux projets suivants:

Opération sur les bâtiments:

- Achèvement des travaux de la salle de musique.
- Remplacement de fenêtres aux halles
- Démolition de la cheminée de la mairie

Matériel de logement communal

- Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière au gaz

Opération de voirie :

- Installation d'un lampadaire solaire chemin du tour de ville
- Etude pour l'aménagement des trottoirs de la rue de la Chapelle

Opération eau :

- Remplacement de compteurs
- Etude et travaux pour le nouveau captage en cours

Accessibilité des bâtiments communaux :

Subvention de 50 000€

4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a déposé des dossiers de demandes de subvention:

Subventions de l'Etat:

- Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux concernant l'eau. 190 000euros.
- L'agence de l'eau accorde une subvention à la hauteur de 50% sur l'ensemble des travaux.

V Les données synthétiques du budget

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 062 577,00€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 062 577,00 Dont un excédent reporté de 404 215,00€ de 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 943 122,00€ Dont reste à réaliser 160 000,00€ et un solde négatif de 37 512,00€ de 2019	RECETTES D'INVESTISSEMENT 943 122,00€